

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement (UE) n°284/2013 de la Commission du 1^{er} mars 2013 établissant les exigences en matière de données applicables aux produits phytopharmaceutiques,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et les demandes associées du produit phytopharmaceutique **FENCE***

de la société ALBAUGH UK Ltd

enregistrées sous les n°2015-1169 ; 2017-3073 et 2017-3074

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 9 novembre 2017,

Considérant que le demandeur n'a pas fourni, dans le délai imparti en application de l'article 37 paragraphe 1 du règlement (CE) n°1107/2009 susvisé, le nombre suffisant d'essais relatifs aux résidus du produit dans le blé et l'orge, tel que le prévoit la section 8 de la partie A de l'annexe du règlement (UE) n°284/2013 susvisé,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit

Noms du produit	FENCE CAMPER PALISADE
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	ALBAUGH UK Ltd 1 Northumberland Avenue Trafalgar Square London WC2N 5BW Royaume-Uni
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	480 g/L - flufenacet
Numéro d'intrant	004-2015.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Herbicide
Gamme d'usages	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

21 MARS 2018



Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15105912 Blé*Désherbage	0,5 L/ha	1/an	F (BBCH 23)
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un nombre insuffisant d'essais résidus.			
15105913 Orge*Désherbage	0,5 L/ha	1/an	F (BBCH 23)
Motivation du refus : L'usage est refusé en raison d'un nombre insuffisant d'essais résidus.			